

OFFRE D'EMPLOI**APPARITEUR(TRICE) AU SECTEUR SPORTIF**

Service :	Loisirs, culture et vie communautaire
Statut :	Poste syndiqué Auxiliaire
Horaire :	Temps partiel Les samedis ou dimanches de 8h30 à 16h30
Salaire :	Taux horaire entre 28,97 \$ et 36,22 \$

Nous sommes à la recherche de candidat(e)s pour pourvoir un poste d'appariteur(trice) au secteur sportif, situé à l'École la Porte-du-Nord.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Accueillir la clientèle du secteur sportif;
- Faire payer les entrées pour les différentes activités;
- Monter les plateaux pour les activités;
- Effectuer les tests pour la qualité de l'eau à la piscine;
- Faire de la surveillance et s'assurer que tout se passe bien au secteur sportif;
- Intervenir en cas de blessure de la clientèle;
- Prendre soin du matériel et faire une demande de remplacement en cas de besoin;
- Effectuer les réservations d'activités;
- Toutes autres tâches demandées par son supérieur.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Détenir un certificat de secourisme général ou suivre la formation avant le début de l'emploi;
- Être disponible pour effectuer, à l'occasion, le remplacement de l'appariteur(trice) en loisirs en semaine;
- Capacité à communiquer avec la clientèle de façon courtoise et polie;
- Connaître les différents sports qui se déroulent au secteur sportif et le matériel nécessaire pour chaque activité;
- Capacité à faire respecter les règlements du secteur sportif;
- Capacité à intervenir en situation d'urgence.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Selon la convention collective actuellement en vigueur à la Ville de Chibougamau :

- Taux horaire variant selon l'expérience entre 28,97 \$ et 36,22 \$;
- La personne titulaire du poste sera appelée à travailler principalement les samedis ou les dimanches de 8h30 à 16h30;
- Le personnel auxiliaire reçoit 13 % de son salaire en supplément sur chaque paie afin de compenser les avantages sociaux auxquels il n'a pas droit (assurance collective, congés de maladie et régime de retraite).

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise est invitée à déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>.

Date limite : 25 août 2026

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 4 août 2026

Stéphany Gaudreault, coordonnatrice ressources humaines et communication